

DÉLIBÉRATION N°2026-08

*Vu le Code de l'Éducation ;**Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;*

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	32
Membres présents ayant voix délibérative :	22
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	4
Quorum :	16

Le conseil d'administration de Nîmes Université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 08 janvier 2026 est approuvé conformément au document annexé.

Fait à Nîmes le 12 mars 2026

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EPE NIMES UNIVERSITE**

Séance du 08 janvier 2026

La séance est présidée par Benoit ROIG, Président de l'EPE Nîmes Université.

Membres présents avec voix délibérative :

Outre le président :

Monsieur Thierry WACRENIER

Représentant du Centre Régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier

Monsieur Didier PAQUETTE

Représentant CFDT

Madame Laure TISSOT

Représentante du réseau MEDEF GARD

Madame Véronique THIREAU

Elue - Collège A

Madame Michela DENI

Elue – Collège A

Madame Vanessa MONTEILLET

Elue - Collège B

Monsieur Loïc DUCROS

Élu - Collège B

Monsieur Romain MILLOT

Élu - Collège B

Madame Carine MOULIN

Elue - Collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Madame Corinne MEJAN

Elue - Collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Monsieur Jean BLANCHARD

Ancien Médecin chef colonel du SDIS

Monsieur Yannick MOUREAU

Directeur de l'Apafase (IFME)

Monsieur François MARTINEZ

Chef d'établissement du lycée Dhuoda

Monsieur Wilfried TOSSOU

Elu – Collège des usagers de l'établissement

Membres avec voix consultatives présents :

Monsieur Olivier JEANNE

Président de l'Apafase

Monsieur Franck OURTAL

Chef d'établissement du Lycée Ernest Hemingway

Madame Pascale BOURRAT, Directrice Générale des Services

Monsieur Nicolas LEROY, Premier-Vice-Président

Conseil d'administration

Séance du 08 janvier 2026

Page 2 sur 10

Madame Axelle CADIERE, Vice-Présidente Recherche

Monsieur Sylvain OLIVIER, Vice- Président Formation

Madame Anne Lise TAIBI, Vice- Présidente Vie étudiante et Vie de campus

Monsieur Fabrice JACQUET, Agent comptable de Nîmes Université

Madame Armelle Le NATUR, Directrice du service universitaire des activités physiques et sportives de Nîmes Université

Madame Anne-Laurence MENNISSIER, Directrice de la Recherche, des Partenariats Hospitalo-Universitaire et Internationaux

Procurations :

Madame Aurélie GONCALVES, élue Collège B, et **Madame Julie DELALONDE** Représentante de la région Occitanie, sont représentées par **Madame Vanessa MONTEILLET**, élue Collège B.

Madame Sandrine BAYLE, Enseignante chercheuse à l'école des Mines d'Alès, responsable pole formation, chercheuse dans le domaine des risques environnementaux, et **Madame Valérie COURTIN**, Directrice du Département Universitaire de Maïeutique de la faculté de médecine, sont représentées par **Monsieur Jean BLANCHARD**, Ancien médecin chef colonel du SDIS 30.

Madame Delphine PAUL, Représentante de l'école supérieure des Beaux-arts de Nîmes et Directrice Générale, et **Madame Tiphaine LEBLOND**, Représentante de la Ville de Nîmes, sont représentées par **Monsieur Jean BLANCHARD**, Ancien médecin chef colonel du SDIS 30.

Madame Véronique PALMER, Directrice de l'Union départementale des associations familiales, est représentée par **Monsieur Benoît ROIG**, Président de Nîmes Université.

Membres invités présents :

Monsieur Romain MOLINA

Représentant de la Rectrice de l'académie de Montpellier

Monsieur Franck OURTAL

Chef d'établissement du Lycée Ernest Hemingway

Madame Anissa MEGZARI

Directrice de la Recherche, des Partenariats Hospitalo- Universitaires et Internationaux

Secrétaire de séance :

Madame Marie TARDIF

Service des affaires juridiques, institutionnelles et de la commande publique

Le Président de l'EPE présente l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Informations du président.

VIE INSTITUTIONNELLE

Point 1. Point d'information sur l'EPE.

Point 2. Approbation du règlement intérieur du bâtiment G de Vauban.

Point 3. Approbation de la désignation des membres du conseil de la documentation.

Point 4. Présentation du Schéma Directeur Développement Durable, Responsabilités Sociétales et Environnementales 2026-2029.

RESSOURCES HUMAINES

Point 5. Approbation de la campagne d'emploi 2026

Point 6. Approbation de la prime des assistants de prévention

Questions diverses.

Point 1. Informations sur l'EPE

Le Président de l'EPE aborde les informations générales dans le présent point.

- Le budget au niveau national est non voté.
- La Motion d'alerte votée au Conseil d'administration du 09 décembre 2025 a été transmise à la DGSIP et au Rectorat, une dépêche devrait sortir prochainement.
- Le 20 janvier 2026 aura lieu l'inauguration du site Hoche.

Le Président de l'EPE procède à la Présentation du représentant étudiant M Wilfried Tossou.

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques supplémentaires à émettre sur les informations données.

En l'absence de remarque, le Président aborde le point suivant à l'ordre du jour.

Point 2. Approbation du règlement intérieur du bâtiment G de Vauban

La Directrice Générale des Services présente le point relatif au règlement intérieur du bâtiment G de Vauban. Il s'agit d'un bâtiment dédié à l'organisation d'animations. Nîmes Université dispose également d'une chaîne Twitch et propose des enseignements fondés sur la réalité virtuelle. Ce dispositif mobilise différents opérateurs et partenaires amenés à utiliser les équipements, ce qui rend nécessaire l'encadrement précis des règles d'usage du bâtiment. Un conseil se réunira une fois par an afin d'évaluer le règlement intérieur.

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur le point relatif au règlement intérieur du bâtiment G du site Vauban.

En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2026-01 Approbation du règlement intérieur du bâtiment G (bâtiment du numérique)

Unanimité

Le règlement intérieur du bâtiment G est approuvé.

Point 3. Approbation de la désignation des membres du conseil de la documentation.

La Directrice de la Bibliothèque Universitaire présente le point relatif aux statuts de la Bibliothèque Universitaire qui prévoient la réunion d'un conseil de la documentation. Elle présente les membres sur la base de la fiche présentée qui doivent être approuvés en Conseil d'Administration pour la désignation par le président.

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur les membres proposés pour le conseil de la documentation.

En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2026-02 Approbation des membres du Conseil de la documentation

Unanimité

Le point relatif à la désignation des membres du conseil de la documentation est approuvé.

Point 4. Présentation du Schéma Directeur Développement Durable, Responsabilités Sociétales et Environnementales 2026-2029.

Le Président de l'EPE présente le point relatif au Schéma Directeur Développement Durable, Responsabilités Sociétales et Environnementales. L'objectif n'est pas de présenter ce schéma dans son intégralité, celui-ci étant encore en cours de réalisation, mais d'en exposer le contexte ainsi que les grandes orientations afin d'engager une première discussion. Il sera soumis à l'approbation lors d'un prochain conseil d'administration.

Un élu du collège B présente les objectifs ainsi que l'état d'avancement du schéma, élaboré afin de répondre à plusieurs obligations réglementaires, notamment le Plan climat, biodiversité et transition 2022 du MESR, ainsi que la note de cadrage relative à l'intégration de la TEDS (transition écologique pour un développement soutenable) dans les formations.

Objectif : La réduction d'empreinte carbone, un volet biodiversité et le renforcement de la gouvernance et de l'ancrage territorial.

Nîmes Université s'inscrit dans une démarche globale et cohérente de TEDS :

- Décarbonation des activités ;
- Sobriété énergétique ;
- Impact environnement sur la préservation du vivant.

La Gouvernance : un comité de pilotage restreint, deux co-chargés de missions en collaboration avec deux chargés du développement durable au sein de la direction du patrimoine.

Définition des actions pour répondre aux axes :

- Stratégie et gouvernance ;
- Enseignement et formation ;
- Recherche et innovation ;
- Politiques environnementales ;
- Politique sociale ;
- Qualité de vie au travail.

Il y aura des rencontres avec les directeurs des autres facultés notamment pour sensibiliser les étudiants de licence.

Le Président de l'EPE précise que ce schéma, comme le schéma relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, doit obligatoirement faire l'objet d'un vote et sera ensuite transmis au ministère.

Un élu du Collège B souhaite savoir si Nîmes Université a une enveloppe financière pour franchir les objectifs.

Le Président de l'EPE indique que l'Université a l'obligation d'élaborer ce plan et que l'atteinte des objectifs fixés dépend principalement des moyens mobilisés. L'établissement devra, de manière impérative, assurer la formation des étudiants et du personnel. Toutefois, il souligne que les moyens financiers et le temps nécessaires font actuellement défaut.

L'Université a eu l'idée de créer un escape game au Pont du Gard, celui-ci étant membre de l'EPE, ce qui offrait également l'opportunité de sensibiliser les étudiants aux enjeux du développement durable.

Un membre élu du Collège B souligne que des enseignements existent déjà dans cette perspective et qu'ils répondent aux objectifs fixés par le ministère.

Une élue du Collège B suggère le déploiement sur la formation professionnelle.

En l'absence de remarque supplémentaire, le point 5 est abordé.

Point 5. Approbation de la campagne d'emploi 2026

Le Président de l'EPE présente le point relatif à la campagne d'emploi en précisant l'obligation pour Nîmes Université de faire remonter avant le 12 janvier 2026 cette campagne d'où la tenue dès début janvier du Conseil d'administration. En réalité, il n'y a pas de création d'emploi mais on remplace les emplois laissés vacants.

Le Premier Vice-Président présente la partie des Enseignants chercheurs sur la base du document projeté.

Il explique que le Poste LRU (contractuel) permet de tester la personne avant d'ouvrir le concours l'année suivante pour lui permettre d'être recruté.

Au total :

- 3 MCF
- 1 PRCE
- 8 MCF LRU

La Directrice Générale des Services présente le point relatif à la campagne BIATSS. Trois postes concernent la BU suite à des départs en retraite et les trois autres postes sont les suivants : Technicien-ne sécurité incendie, Chargé(e) de communication et Chargé(e) des affaires juridiques. La Directrice Générale des Services indique que du personnel contractuel est en poste, le but est de les stabiliser en leur permettant de candidater sachant qu'ils exercent sur le poste depuis plusieurs années.

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur la campagne d'emploi 2026.

En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2026-03 Approbation de la campagne d'emploi 2026

Unanimité

L'approbation de la campagne d'emploi 2026 est approuvée.

Point 6. Approbation de la prime des assistants de prévention

Le Président de l'EPE présente le point concernant la prime attribuée aux assistants de prévention. Il souligne que cette prime se justifie par la nature des activités de l'Université qui implique une mobilisation régulière des assistants de prévention. En conséquence, Nîmes Université a décidé d'instaurer une prime annuelle, qui sera versée à la fin de l'année 2026. Trois critères :

- Au minimum 61% de participation aux réunions relatives à leurs missions d'assistants de prévention (AP) et à la formation spécialisée du CSAE ;
- Evaluer les risques sur les périmètres d'intervention ;
- Réalisation d'un bilan annuel.

Le Président de l'EPE fait part du fait que les agents ont normalement des décharges horaires pour ces fonctions or ce n'est pas le cas à Nîmes Université.

Le Représentant de la CFDT demande combien d'Assistants de prévention sont mobilisés par site.

La Directrice Générale des Services informe les membres qu'il y en a plusieurs à Vauban, au total 4 à 5 assistants de prévention.

Le Représentant du Centre Régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier demande pourquoi les Assistants n'ont-ils pas d'heures de décharge.

Le Président de l'EPE répond qu'un sous-effectif est constaté au regard de la moyenne nationale, ce qui peut donner le sentiment que la prime annuelle est insuffisante. Néanmoins, ce montant a été favorablement accueilli par le Comité Social d'Administration d'Établissement, en tant que mesure de reconnaissance envers les personnels engagés.

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur l'approbation de la prime des assistants de prévention.

En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2026-04 Approbation de la prime pour les assistants de prévention

Unanimité

La prime des assistants de prévention est approuvée.

Point 7. Approbation du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le Premier Vice-Président présente le point relatif au plan d'action sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. L'Université soumet ce plan de manière tardive, comme d'autres universités, mais la mise en forme du plan n'était pas la priorité car, dans les faits, les actions du plan sont déjà appliquées à l'université.

Il procède à la présentation du plan accompagné des axes :

- Evaluation, prévention et traitement des écarts de rémunération ;
- Garantie de l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades ainsi que les emplois ;
- Articulation entre vie personnelle et vie professionnelle ;
- Lutte contre les violences sexuelles et sexistes
- Harcèlement et les discriminations ;

La lutte contre les violence sexuelles et sexistes concerne aussi bien le personnel que les usagers. L'Université possède une Vice-Présidente en charge de la lutte contre les discriminations capable de répondre à leurs interrogations.

Nîmes Université a décidé d'intégrer un 5eme axe : politique sociale et qualité de vie au travail.

Le Président de l'EPE précise que, concernant les violences sexuelles et sexistes (VSS), l'ensemble des rectorats en France a été doté de deux agents dédiés : l'un chargé des VSS et l'autre de la vie étudiante. Il souligne que des moyens spécifiques ont ainsi été alloués pour traiter ces enjeux.

Le Président de l'EPE demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur la prime des assistants de prévention.

En l'absence de remarque, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2026-05 Approbation du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Unanimité

Le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est approuvé.

Le Président de l'EPE demande si les membres ont des questions. Sans question, il clôture la séance et annonce la présentation de ses vœux le 20 janvier 2026 ainsi que le prochain Conseil d'Administration le 12 mars 2026.